

A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns in a dark brown color, framing the central text.

Le Japon en 1866

**Charles, comte de
Montblanc**

Proofreading Team at <https://www.pgdp.net> (This file was produced from images generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica) at

<http://gallica.bnf.fr>)

Le Japon en 1866

PAR

Le Comte Charles de MONTBLANC

(Article extrait de l'ANNUAIRE ENCYCLOPÉDIQUE publié par les Directeurs de l'*Encyclopédie du XIXe Siècle*).

PARIS

1866

--

JAPON. — Ce pays mérite une attention sérieuse. Les éléments de puissance véritable qu'il renferme et les avantages qu'il offre à l'Occident, au point de vue des relations commerciales, donnent à la question japonaise un intérêt considérable. Par le spectacle que nous présente cette contrée de l'extrême Orient, le caractère de ses habitants, la direction particulière du courant qui maîtrise aujourd'hui la majorité des esprits et la nature des obstacles qui sont opposés à ce courant, nous pouvons juger la portée des événements qui se passent au Japon; nous acquerrons alors cette conviction: c'est qu'il dépend de l'Europe de grandir en de vastes proportions l'avantage réciproque de ses relations japonaises.

Toutes les nations européennes ont au Japon un intérêt commun qui se trouve d'accord avec l'intérêt japonais. La Russie seule, agissant en cela comme une puissance asiatique, sépare son action et cherche à se créer une mer intérieure à l'orient de son empire. De l'île Saghalien elle marche sur Jesso pour épier de là toute fausse démarche de la part de l'Europe vis-à-vis du Japon. Elle sait que seule elle pourrait profiter de l'injustice; mais le résultat, quel qu'il soit, dépend encore de l'Europe, et cette suprême influence résulte de ce seul fait: c'est que le Japon est disposé à donner toutes satisfactions à l'Europe dans la poursuite *légitime* de ses légitimes intérêts, qui sont aux mains de la civilisation japonaise. La majorité des Japonais désirent, en effet, posséder les conquêtes de notre civilisation. Le fait

n'est pas nouveau: en isolant les actes momentanés de fanatisme excités par des hostilités intérieures ou provoqués par notre attitude blessante en bien des circonstances, l'histoire du passé, d'accord avec l'observation actuelle, nous montre les Japonais réellement intelligents et bienveillants. Aujourd'hui, comme au XVI^e siècle, leur intelligence pénétrante les entraîne vers le mouvement civilisateur de l'Occident; mais, aujourd'hui comme alors, ils ont l'intention bien arrêtée de se défendre contre d'injustes prétentions. A la suite de la première apparition des Portugais chez eux, en 1543, on les vit pris d'une véritable fièvre de progrès. Les mémoires du temps parlent de la bienveillance des différents *rois* du pays qui recevaient les étrangers, les interrogeaient et profitaient de toute idée tendant au développement matériel ou moral. En peu de temps le christianisme fit des prosélytes nombreux, au milieu d'un enthousiasme sincère et réfléchi, ce qui nulle autre part, dans l'extrême Orient, ne s'est montré. Ces succès très-légitimes inspirèrent aux Européens d'injustes prétentions: c'était appeler la réaction et elle ne tarda pas à se manifester. Le Japon rentra, en 1638, dans une politique d'isolement complet, après avoir violemment arraché de son sein tout vestige étranger.

Dans cet épisode de l'histoire de nos relations avec l'empire japonais, ce qu'il y avait d'utile et de légitime, de désirable pour les deux peuples, se trouva momentanément condamné avec l'injustice de nos procédés; mais avouons, enfin, que si nos pères ont eu à subir alors ce déchaînement de toutes les violences, ils ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes et aux abus de toute espèce dont ils s'étaient rendus coupables. Ce souvenir d'histoire ancienne n'est pas inutile, quoique plusieurs termes soient changés dans le problème tel qu'il est maintenant posé; il est bon que toute

expérience puisse profiter. Notre intérêt ne peut donc être satisfait entièrement que par la justice, s'éclairant d'une connaissance exacte des désirs, des besoins et des tendances du peuple japonais. Respecter ce qui est, en familiarisant nos alliés aux principes de notre civilisation, est pour nous un moyen plus sûr de faire tomber tout ce que condamne cette civilisation, que de s'élever, armés de la force brutale, contre un ordre encore respecté. Le système de violence aurait, de plus, l'inconvénient de créer, s'il pouvait réussir, un édifice factice et sans avenir, tandis que nos intérêts bien entendus exigent la marche d'un progrès normal, provoqué par notre simple contact, mais réglé par l'autonomie japonaise dont l'indépendance peut seule assurer le développement progressif.

Après ces considérations générales, dont on ne méconnaîtra pas l'importance, nous avons à nous occuper des événements remarquables qui se sont accomplis au Japon depuis la publication de notre dernier volume. Le plus remarquable est, sans contredit, le succès (24 novembre 1865) de la démarche faite auprès du Mikado, pour obtenir son consentement à l'ouverture d'Osacca, stipulée dans les traités conclus par le Taïkouné. Ce fait est un triomphe pour la diplomatie européenne, qui, par là, commence à sortir de la voie étroite et fausse où elle s'était engagée pour entrer, à l'égard du Japon, dans la situation vraie, dans l'ordre légal qu'elle avait trop longtemps ignoré ou méconnu.

Jusqu'alors, les gouvernements étrangers n'avaient voulu reconnaître que la seule autorité du Taïkouné; ils étendaient même cette autorité reconnue souveraine sur le Japon tout entier. Si cette disposition avait pu faire disparaître ou soumettre le reste de la nation, c'eût été peut-être simplifier la question; mais comme les autres chefs s'obstinent à rester ce qu'ils sont, il faut bien en tenir compte. Le

Taïkouné est certainement un grand prince; mais nous placer exclusivement vis-à-vis de lui, dans ses États, à l'exclusion des autres États et des autres princes japonais, c'est former un parti dans ce pays, c'est déconsidérer le prince qui accepte cet ordre de choses, c'est créer, sans nécessité aucune, toutes les complications possibles pour nous, pour le peuple auquel nous nous adressons, et pour notre premier allié que nous voulons grandir.

Là se trouve la source de toutes les contrariétés que nous avons subies, des crimes dont quelques étrangers ont été les victimes, de la froideur des relations superficielles que nous rencontrons chez un peuple naturellement doué d'une extrême politesse, et de plus entraîné, aujourd'hui comme au XVI^e siècle, par d'ardentes sympathies pour les nations occidentales. Nous jetons sur le Taïkouné, vis-à-vis de ses pairs, la couleur d'hostilité que nous donne notre position exclusive dans le pays, et son pouvoir en a sérieusement souffert. Il est chansonné, même dans ses États, dans les établissements publics, dans les maisons de thé, où se rencontrent cependant des surveillants de police. La dernière chanson en vogue est intitulée: *la Vieille Chaussure*. Il y est dit que, lorsqu'une chaussure (les chaussures sont au Japon d'une légèreté qui ne permet pas le raccommodage) est usée, si on la raccommode dans son côté le plus mauvais, il faut successivement réparer chaque endroit pour revenir aussitôt à la première réparation.

Le plus simple est alors d'en choisir une neuve. Cette chanson a pour refrain une allusion à la famille taïkounale.

Ce symptôme est grave dans un pays où la police n'aurait jamais toléré un semblable fait, si tout le monde n'était coupable de la même disposition d'esprit. A Kioto, dernièrement, un assassinat se commet sur un officier du Taïkouné; son cadavre est attaché à un poteau, sous une inscription portant défense à tout sujet du Taïkouné de le détacher avant dix jours. Pendant tout ce temps, le corps resta ainsi exposé, dans une ville où la police est faite par l'administration taïkounale.

Ces excès sont blâmés par tous les pairs du Taïkouné, qui s'efforcent de le soutenir dans sa position *légal*e, tout en constatant entre eux la fausseté des opinions que puisent les étrangers dans leurs rapports exclusifs avec lui. C'est ainsi que, en assemblée solennelle à Kioto, résidence du Mikado, cette ville fut déclarée capitale du Japon, en contradiction avec l'opinion étrangère à l'égard de Yédo, qui n'est que la capitale des États du Taïkouné. La position spéciale de ce prince, comme mandataire du gouvernement central, lorsqu'il réunit, et seulement alors, le double assentiment du Mikado et de la Chambre féodale, fut aussi, dans ces derniers temps, l'objet d'une déclaration nécessitée par l'action du Taïkouné, qui, vis-à-vis des étrangers, semble oublier qu'il est mandataire et révocable.

Comme prince, le Taïkouné actuel est l'héritier d'une famille qui, vers le commencement du XVII^e siècle, rangea sous son autorité directe les territoires dont l'ensemble devait former l'apanage du gouvernement central. Cette usurpation, sanctionnée par le temps, fait du Taïkouné, comme prince, l'égal des grands Daïmios Kokshis; mais elle a laissé subsister l'autorité du Mikado, comme chef de la Confédération japonaise. Tous les princes suzerains ont intérêt à maintenir cette autorité entre les mains du Mikado,

qui, n'ayant de puissance que par l'assentiment commun, est une barrière que ne peut franchir le Taïkouné, mandataire du gouvernement central. Comme Taïkouné, il peut être désavoué, tandis que les autres Daïmios suzerains, agissant souverainement dans leur sphère particulière, dans leurs États, sans prétention d'autorité sur les autres membres suzerains de la Confédération, n'ont rien à craindre de semblable. Ces faits n'étant pas encore de notoriété publique, il est bon de remarquer que l'*Annuaire scientifique* de 1866, qui mentionne avec bienveillance le discours sur l'état actuel du Japon, prononcé, le 15 décembre dernier par l'auteur de ces lignes, à la séance générale de la Société de Géographie, n'a pas reproduit la pensée qui se dégageait des faits signalés par ce discours pour réagir contre des opinions erronées. Nous répéterons donc ici que le Japon est une Confédération d'États souverains et non un empire homogène; le chef temporel aussi bien que spirituel de cette Confédération est le Mikado, ou mieux, *Téneshi* ou *Daïri*, qu'on méconnaîtrait en l'appelant pontife et empereur spirituel; le Taïkouné, seigneur sur son territoire et mandataire de quatrième rang dans l'action générale, n'est pas un empereur temporel; les Daïmios Kokshis et Toudamas sont des souverains chez eux, et non des feudataires placés sous la suzeraineté du Taïkouné; enfin, les dispositions générales de la nation japonaise sont favorables et non pas hostiles aux étrangers.

Cet état de choses une fois connu, la question se simplifie pour les gouvernants européens, qui voient dès lors dans quel sens il faut agir et quelle ligne de conduite il faut suivre. Nous sommes entrés dans cette voie normale en sollicitant la ratification par le Mikado des traités conclus avec le Taïkouné. A cette occasion, l'ordre légal fut soutenu par les grands Daïmios suzerains, qui pressèrent le Mikado

d'accorder l'inscription de ces traités dans le livre des «Volontés suprêmes.» Grâce à cette intervention, le Taïkouné, repoussé par un refus du Mikado, et découragé au point de vouloir offrir une démission qui l'eût ruiné, put voir s'aplanir autour de lui des difficultés si périlleuses. L'Europe n'a qu'à poursuivre la logique de cette dernière démarche pour obtenir au Japon tous les triomphes légitimes, pour sortir d'une position fâcheuse et se répandre dans le Japon tout entier. Nous avons à agir de manière à prouver aux Japonais que nous ne venons pas chez eux dans un but de conquêtes ou d'immixtions injustes. Comme le rôle que nous avons fait prendre au Taïkouné, dès le début de la question, rendrait son intervention suspecte, nous ne pouvons utilement recourir à lui comme intermédiaire. Par contre, il serait fort compliqué d'aller faire des traités avec chacun des princes souverains de la Confédération japonaise. Un détour étant cependant préférable à l'absence de route, cette complication ne serait pas un motif intelligent d'inaction; mais nous pouvons grandement simplifier la question en commençant notre action directe avec assez de discernement pour faire adopter ensuite à la Chambre féodale une décision en faveur de la libre admission des étrangers à traiter, circuler, commercer et travailler au Japon. Tous prenant part à cette décision, elle serait souveraine vis-à-vis de tous. Ce résultat sera en proportion directe de la vérité de notre première action. Il nous est impossible aujourd'hui de rester dans la position que nous occupons au Japon. L'action est donc nécessaire, et la responsabilité de ses conséquences pèsera sur l'Europe, car l'Europe a le choix de l'action à produire. Dans ce choix l'hésitation n'est pas possible: il faut nous prononcer pour la légalité, ce qui est dans notre intérêt et dans l'intérêt du Japon, ou pour l'injustice et la violence, en méconnaissant nos intérêts et ceux du peuple japonais. La nécessité de cette décision ne résulte pas seulement de l'ordre légal au Japon, mais encore de l'attitude des partis.

Les Hollandais, parqués sur une presqu'île factice, avaient seuls survécu à la catastrophe sanglante de 1638. Ce poste d'observation faisait partie des domaines soumis à l'administration du Taïkouné. Les Hollandais n'avaient donc de rapports qu'avec ce gouvernement, et vis-à-vis d'eux toute autorité se résumait dans l'autorité taïkounale.

Dans ces circonstances, parurent, comme avant-garde des nations étrangères dans leur mouvement à l'égard du Japon, les Américains, qui, ne connaissant pas les conditions politiques du pays, cherchèrent les règles de leur conduite dans les relations des Hollandais avec le Taïkouné. Deux cents ans s'étaient passés dans un isolement presque absolu; il ne restait des Européens que le souvenir des complications apportées dans une époque lointaine de troubles intérieurs, par leur présence, l'influence de leurs doctrines et leur ardeur à s'enrichir.

Les étrangers présentaient donc, pour les pouvoirs établis, un péril commun en dehors de tout parti. Ils ne s'étaient ralliés à aucun et s'étaient insurgés contre tous. Leur présence était en suspicion comme dissolvant de l'autonomie nationale. Aussi, dès l'origine, lorsque la question occidentale fut de nouveau posée au Japon, nous voyons les hésitations d'un peuple qui, depuis 1638, se complaisait dans son isolement. L'attention ne fut pas vainement provoquée. La prudence et la curiosité plaidèrent en faveur de l'étranger.

Cependant, au début de la question, un parti s'éleva pour combattre toute innovation et rappeler les Japonais au respect du passé. Ce parti était peu nombreux, mais il avait

à sa tête un membre puissant de la famille taïkounale, le Gosanké Mito-dono, dont les violences ne purent empêcher l'admission des étrangers, en 1854, sur le territoire du prince auquel on s'était adressé. Auprès du Mikado et des Daïmios suzerains, le Taïkoun se justifia en invoquant la pression des circonstances. C'était lui qui était menacé par les étrangers; il les recevait, non par amour ou par désir de servir leurs intérêts, mais par l'obligation de reconnaître leur puissance et de tenir compte des canons qui garnissent leurs vaisseaux. Cette admission éveilla des pensées tout à fait nouvelles. Les Japonais furent frappés du progrès de l'Occident dans les sciences, l'industrie, l'organisation militaire, la puissance de la navigation à vapeur. En face de ce développement supérieur d'une civilisation scientifique, industrielle et commerciale, ce peuple, trop actif et trop intelligent pour se contenter d'une admiration platonique voulut savoir les mêmes secrets, voulut posséder les mêmes forces, et, sans tarder, se mit au travail. Alors se manifesta dans tout le pays un mouvement inconnu. La curiosité scientifique, le travail industriel et le génie militaire cherchèrent des guides nouveaux auprès de l'étranger.

La Hollande profita de ses anciennes relations pour se rapprocher davantage. Un rapport intéressant du ministre des colonies des Pays-Bas, en date du 12 février 1855, et inséré dans les *Annales du commerce extérieur*, constate ce mouvement et le rôle qu'y prenait la Hollande.

Elle se fit institutrice des officiers, fonctionnaires, mécaniciens et marins japonais dans l'étude de la construction navale, des arts mécaniques, du maniement du fusil et du canon, du travail des forges et des différents autres travaux. Elle établit pour le Japon des cours de sciences. Dans toutes ces études, les Japonais se faisaient remarquer par leur intelligence, leur facilité à comprendre et leur ardente curiosité. Ce cordial rapprochement ne dura

guère qu'un an. Il se calma au milieu de nouvelles préoccupations et finit par se confondre dans des rapports plus réservés avec les étrangers en général. Ce fut alors que se manifesta une phase nouvelle dans laquelle s'affirmèrent des intérêts opposés parmi les grands pouvoirs du Japon.

La cour de Yédo prévoyait le parti qu'elle pouvait tirer du nouvel élément qui s'imposait à elle. S'en rendre maîtresse, en conservant aux étrangers leur ignorance de l'état social du Japon, c'était posséder peut-être une source de puissance pour elle et d'affaiblissement graduel pour ses rivaux en féodalité. Traitée en souveraine par les étrangers, elle en conservait le rôle à leurs yeux et tentait de le prendre vis-à-vis des Japonais eux-mêmes, dans leurs rapports avec les hommes de l'Occident. Les ports ouverts faisant partie du domaine gouverné par le Taïkouné, semblaient poser la question étrangère comme un monopole taïkounal. Les seigneurs suzerains comprirent les espérances de Yédo et l'illégalité de la position que prenait le Taïkouné. Quelques-uns, déjà prévenus contre les Européens, s'affirmèrent plus nettement dans une politique de résistance contre le Taïkouné, aussi bien que contre les étrangers. Le plus grand nombre et les plus puissants d'entre les autres condamnèrent seulement l'action illégale du Taïkouné et reconnurent les avantages de l'alliance étrangère. Ils affirmèrent l'utilité de cette alliance pour le Japon, à la condition de ne pas se courber sous les prétentions voilées d'un prince qu'ils savent devoir tomber sous sa propre faiblesse le jour où ses prétentions devraient être dévoilées. Le Japon fut ainsi divisé en trois camps: d'un côté la soumission aux circonstances avec la conscience d'une faiblesse propre, et une vague espérance des profits à retirer de l'étranger; c'est le parti de Taïkouné. D'un autre côté, des sympathies franches pour la civilisation

occidentale, un sentiment de puissance et la volonté d'action légale dans les améliorations à introduire; c'est le parti des grands Daïmios.

En troisième lieu, la vieille constitution et la routine en hostilité avec tout esprit d'innovation; c'est le parti de la passion dans un camp qui, sans force et sans avenir, tend à disparaître, et ne représente qu'une nuance du parti taïkounal.

Jusqu'à présent, les grands Daïmios ne se sont pas séparés du Taïkoun, qu'ils espèrent voir rentrer dans la voie légale, et le Mikado subit leur pression commune. Le jour où les étrangers, par une politique passionnée et décidément exclusive en faveur du Taïkoun, décideraient cette séparation, le Mikado n'aurait qu'à se ranger du côté des grands Daïmios. La nature de son pouvoir ne lui permet pas une autre décision.

Les événements, arrivés à ce point, contraindraient aussi le Taïkoun à rentrer dans la légalité, et les étrangers, défenseurs quand même de ce prince, se trouveraient alors ne plus rien défendre au Japon, si ce n'est d'injustes prétentions personnelles en violation des droits les plus sacrés d'une nation digne de vivre dans le concert harmonique d'une civilisation basée sur le droit, l'intelligence et la liberté.

Comte DE MONTBLANC.